Docu 36098 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil sectoriel de l'accueil familial

A.Gt 24-12-2010 M.B. 02-02-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse modifié par le décret du 7 décembre 2007, notamment l'article 30quater ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mai 2008 portant désignation des membres et du président du Conseil sectoriel de l'accueil familial:

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de membres effectifs démissionnaires au sein du Conseil sectoriel de l'accueil familial,

Arrête:

Article 1er. - Sont nommés membres effectifs du Conseil sectoriel de l'Accueil familial :

1° Comme représentant des services agréés de placement familial :

Mme Marie-France Lambert, en remplacement de M. Christian DEHASPE, démissionnaire.

2° Comme représentant des conseillers de l'Aide à la jeunesse :

Mme Véronique MICHAUX, en remplacement de Mme Isabelle WALHAIN, démissionnaire;

3° Comme représentant des directeurs de l'Aide à la jeunesse :

Mme Isabelle WALHAIN, en remplacement de M. Pierre HANNECART, démissionnaire.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2011.

Bruxelles, le 24 décembre 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK